

DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ AFRICAIN DE HAUT NIVEAU SUR LE COMMERCE (HATC) RELATIF AUX QUESTIONS COMMERCIALES

Doc. Assembly/AU/11(XXIV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité africain de haut niveau sur le commerce réuni le 29 janvier 2015 et **APPROUVE** les recommandations qu'il contient ;

Sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC)

2. **PREND NOTE** des progrès accomplis dans la mise en place de la Zone de libre-échange tripartite avec la participation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté est-africaine (CEA) et du Marché commun d'Afrique de l'Est et australe (COMESA), et du lancement officiel du Tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à compter de janvier 2015 ;
3. **EXHORTE** les États membres à accélérer le processus d'adhésion et de ratification aux accords de libre-échange régionaux;
4. **DEMANDE** aux ministres du Commerce de proposer des options sur les niveaux de libéralisation du commerce qui seront la base indicative à partir de laquelle les négociations sur la ZLEC commenceront ;
5. **SOULIGNE** l'importance de la participation des différentes parties prenantes telles que le secteur privé, les parlementaires, la société civile, le milieu universitaire, etc., dans le processus de création de la ZLEC à travers des mécanismes appropriés afin d'assurer l'appropriation de la ZLEC par les populations d'Afrique ;
6. **CHARGE** le Président du Comité africain de haut niveau sur le commerce, en collaboration avec la Présidente de la Commission de participer aux consultations de haut niveau sur la création de la ZLEC ;
7. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la CEA et les CER, d'entreprendre les travaux techniques, les études requises et la préparation avant les négociations, y compris l'élaboration des projets de documents de négociation ;
8. **REAFFIRME** l'engagement en faveur du lancement de la négociation de la ZLEC en juin 2015 et à cet égard, **CHARGE** les ministres du Commerce de se réunir pour finaliser les préparatifs de ce lancement ;

Sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

9. **SE FÉLICITE** des progrès réalisés dans les négociations de Doha de l'OMC et **RÉAFFIRME** l'importance pour les pays africains de parler d'une seule voix pour s'assurer que les intérêts de l'Afrique sont pris en compte de manière adéquate

dans le système commercial multilatéral.

10. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à identifier dans le programme de travail post-Bali les questions clés permettant de faciliter la réalisation de la transformation structurelle stratégique de l'Afrique et l'agenda d'intégration régionale ;

Sur la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA)

11. **SE FELICITE** de l'annonce faite par le Président Obama à l'occasion du Sommet Afrique-Etats-Unis d'août 2014 d'œuvrer en faveur de la reconduction de l'AGOA ;
12. **DEMANDE** au Congrès des Etats-Unis de préserver l'AGOA en tant que pierre angulaire du Commerce entre l'Afrique et les Etats-Unis, ainsi que le partenariat pour les investissements en veillant à la reconduction immédiate de la disposition autorisant l'exportation de vêtements confectionnés avec des tissus provenant d'un pays tiers ;
13. **DEMANDE EGALEMENT** aux pays susceptibles de bénéficier de l'AGOA pour qu'ils renforcent le plaidoyer pour compléter les efforts déployés par le Groupe africain des Ambassadeurs à Washington (États-Unis) vers la reconduction de l'AGOA ;

